

# REGLEMENT Jeu Coupe du Monde 2018

Foussier, dont le siège social est situé à l'adresse ZA du Monné - Rue du Châtelet 72700 Allonnes, inscrite au RCS Le Mans sous le n°329 681 340 et incluant sa filiale LBA Thivel organise un « jeu Coupe du monde 2018 » comprenant une opération cadeaux par palier d'achats et un concours de pronostics avec tirages au sort du 14/06/18 au 15/07/18.

Le jeu se compose de cadeaux par palier d'achats (voir 1<sup>ère</sup> partie) ainsi que des tirages au sort suite à un concours de pronostics (voir 2<sup>ème</sup> partie)

## 1<sup>ère</sup> partie : Opération cadeaux par palier d'achats

### ARTICLE 1.1 : ADMISSIBILITE

Cette opération s'adresse à tous clients en compte professionnel chez Foussier et LBA Thivel dont le siège social est obligatoirement situé en France métropolitaine au moment de sa participation au jeu. Sont exclus de la participation à ce jeu le personnel Foussier et LBA Thivel, les collectivités ainsi que les clients non en compte professionnel.

### ARTICLE 1.2 – DUREE DE L'OPERATION

Cette opération se déroulera du 14/06/18 au 15/07/18.

En cas de force majeure, la société Foussier se réserve le droit d'arrêter ou de prolonger la durée de l'opération, sans préavis.

### ARTICLE 1.3 – PARTICIPATION A L'OPERATION

La participation à cette opération cadeaux avec obligation d'achat est limitée à une seule fois par utilisateur sur la durée de l'opération

Pour participer, il suffit au client en compte professionnel de passer sa commande soit sur Foussier.fr, soit sur Lbathivel.com sur les produits de marques exclusives (Openline, Techpro, LBS et STROXX)

Tous les produits concernés par l'opération sont disponibles sous [www.foussier.fr/marques-exclusives](http://www.foussier.fr/marques-exclusives) et [www.lbathivel.com/marques-exclusives](http://www.lbathivel.com/marques-exclusives).

### ARTICLE 1.4 – CADEAUX

3 cadeaux sont proposés en fonction du palier d'achats :

- De 50€ HT à 100€ HT d'achats, le cadeau attribué est un set de maquillage au couleur de la France d'une valeur d'1€ TTC
- De 100€ HT à 200€ HT d'achats, le cadeau attribué est un ballon de football d'une valeur de 5€ TTC
- Pour plus de 200€ HT d'achats, le cadeau attribué est un tee-Shirt supporter de Football France d'une valeur de 10€ TTC.

Les cadeaux ne sont pas cumulables et limités à un cadeau par utilisateur durant la durée de l'opération.

Le client recevra le cadeau directement avec sa commande de produit.

## **2<sup>ème</sup> partie : Concours de pronostics avec tirage au sort**

### **ARTICLE 2.1 –ADMISSIBILITE**

Ce concours de pronostics s'adresse à tous les clients en compte professionnel chez Foussier et LBA Thivel dont le siège social est obligatoirement situé en France métropolitaine au moment de sa participation au jeu. Sont exclus de la participation à ce jeu le personnel Foussier et LBA Thivel, les collectivités ainsi que les clients non en compte professionnel.

### **ARTICLE 2.2 – DUREE DU CONCOURS**

Ce concours se déroulera du 14/06/18 au 15/07/18.

En cas de force majeure, la société Foussier se réserve le droit d'arrêter ou de prolonger la durée de l'opération, sans préavis.

### **ARTICLE 2.3 – PARTICIPATION A L'OPERATION**

La participation à ce concours de pronostic est limitée à une fois par utilisateur par phase (soit 5 participations au total) sur la durée de l'opération.

Les phases sont les suivantes :

- Phase 1 : matchs de poules du 14/06/18 au 28/06/18
- Phase 2 : 1/8 de finale du 29/06/18 au 03/07/18
- Phase 3 : 1/4 de finale du 04/07/18 au 07/07/18
- Phase 4 : ½ finale du 08/07/18 au 11/07/18
- Phase 5 : finale du 12/07/18 au 15/07/18

La participation à chaque phase nécessite le passage d'une commande sur le site internet [foussier.fr](http://foussier.fr) ou [lbathivel.com](http://lbathivel.com)

### **ARTICLE 2.4 – TIRAGES AU SORT**

Un tirage au sort aura lieu à la fin de chaque phase sur les pronostics réussis pour Foussier et pour Lbathivel soit 2 tirages au sort par phase.

Les dates de tirages au sort sont :

- Phase 1 : le 29/06/18 à 12h00
- Phase 2 : le 04/07/18 à 12h00
- Phase 3 : le 09/07/18 à 12h00
- Phase 4 : le 12/07/18 à 12h00
- Phase 5 : le 16/07/18 à 12h00

Les dates des tirages au sort sont communiquées à titre indicatif, et sont susceptibles de modification si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite.

Les gagnants seront informés dans les 10 jours suivants le tirage au sort par email. Une confirmation de bonne réception de cet e-mail sera obligatoire pour le gagnant dans les 10 jours suivants pour s'assurer que l'adresse e-mail soit la bonne afin d'envoyer le bon d'achat.

Sans réponse du gagnant dans les 10 jours calendaires, la société Foussier se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

Pour connaître le nom des gagnants, vous pouvez écrire à Foussier Quincaillerie, Jeu Coupe du Monde 2018, ZA du Monné, Rue du Châtelet 72700 Allonnes en joignant une enveloppe affranchie sur laquelle devront figurer vos coordonnées.

#### ARTICLE 2.5 – CADEAUX

Les lots mis en jeu pour chaque tirage au sort sont des bons de réduction d'une valeur de 100€ HT à valoir sur les sites foussier.fr et lbathivel.com.

5 bons d'achats sont mis en jeu pour chaque site, soit 10 bons d'achats au total.

L'envoi des bons d'achats se fera début août par mail à l'adresse validée par le gagnant.

### **3<sup>ème</sup> partie : Règlement commun « Jeu Coupe du Monde 2018 »**

#### ARTICLE 3.1

Foussier Quincaillerie s'ouvre la faculté de modifier ou d'annuler le présent jeu gratuit avec obligation d'achat en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'organisateur se réserve également la possibilité d'exercer toute poursuite dans l'hypothèse de falsification caractérisée.

#### ARTICLE 3.2

Tout participant peut à tout moment exercer son droit d'accès ou de rectification des données ou le droit de s'opposer à leur traitement sur simple demande écrite adressée à Foussier Quincaillerie ZA du Monné, Rue du Châtelet 72700 Allonnes

#### ARTICLE 3.3 - DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé en l'étude de Maîtres BOIVIN et THOURAULT, Huissiers de justice au 27 rue des marais LE MANS, et disponible sur :

- [https://static.foussier.fr/pdf/Reglement Jeu Coupe du Monde 2018.pdf](https://static.foussier.fr/pdf/Reglement_Jeu_Coupe_du_Monde_2018.pdf)

- [https://static.lbathivel.com/pdf/Reglement Jeu Coupe du Monde 2018.pdf](https://static.lbathivel.com/pdf/Reglement_Jeu_Coupe_du_Monde_2018.pdf)

#### ARTICLE 3.4 – CONDITIONS GENERALES

##### A) Disqualification

Foussier Quincaillerie se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent jeu en

utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants.

B) Acceptation du prix

Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, repris ou substitué à un autre prix ou être échangé contre de l'argent sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant pour quelque raison que ce soit.

C) Substitution du prix

Dans l'éventualité où il serait impossible, difficile et ou plus onéreux pour Foussier Quincaillerie d'attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent règlement ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, l'entreprise se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente à la valeur monétaire du prix indiqué au présent règlement.

D) Limite de responsabilité : qualité du prix

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs du jeu ne saurait être engagée au titre du lot qu'elle attribue au gagnant du jeu, notamment concernant la qualité du lot par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants.

E) Modification du jeu

Les organisateurs du jeu se réservent le droit à leur entière discrétion d'annuler, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou de suspendre en tout ou en partie le présent jeu dans l'éventualité où il se manifeste un évènement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité, ou le déroulement du jeu tel que prévu dans le présent règlement.

#### ARTICLE 3.5 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Aucune réclamation ne sera recevable au terme de l'expiration d'un délai de deux mois après la clôture de ce jeu.

La participation à ce jeu entraîne pour le gagnant l'acceptation à titre gratuit pour la société organisatrice du droit d'utiliser ses initiales, son activité, et son code postal à des fins de publications sans que cela ne lui confère d'autre droit que la remise du lot.

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et entière du présent règlement ainsi que des lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.